

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2593

26 octobre 2011

SOMMAIRE

AI Global Investments S.à r.l.	124450	Fintour S.A.	124418
Ashford Energy Capital S.A.	124464	Finwell Participations S.A.	124418
Assist Relocation S.à r.l.	124450	Freetime Participation S.A.	124464
Assist Relocation S.à r.l.	124462	FRI Managers Fund S.à.r.l.	124464
Babcock & Brown (Odense) S.à.r.l.	124460	Frin S.A. - SPF	124464
Baja International S.à r.l.	124452	Frin S.A. - SPF	124463
Bearbull Selector	124419	GASFRAC Luxembourg Finance S.à r.l.	124457
Beaulieu Investments S.A.	124460	GFL Holdings S.à r.l.	124457
Becton Dickinson Management S.à r.l. ..	124445	Grossmann Licht A.G.	124444
BE International Equities S.A.	124422	Ignis Fixed Income Opportunities S.à r.l.	124457
BE International Equities S.A., SICAV-SIF	124422	Innotecnis Europe S.A.	124420
Bellaggio S.A.	124451	Marny Investissement S.A.	124418
BMBIO S.C.	124451	Merilux S.à r.l.	124458
BMBIO S.C.	124454	MHW Medical Helpline Worldwide A.G.	124445
BN & P I	124443	Microsoft Luxembourg Investments S.à r.l.	124458
Budget Travel Holdings S.à r.l.	124450	Truffle S.A.	124419
Cadogan Joseph II S.à r.l.	124455	UBS (Lux) Bond Sicav	124421
Carnegie Fonder Portfolio	124455	UBS (Lux) Equity Sicav	124421
Carpets and International Textiles S.A., SPF	124419	Verlac Luxembourg S.A.	124450
Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à.r.l.	124454	W22 S.A.	124459
Clearsight Turnaround Fund II S.C.A., SI- CAV-SIF	124454	W22 S.A.	124459
Delta-Immo S.A.	124420	Wallberg Invest S.A.	124455
Delta Thermic S.A.	124460	Wallberg Invest S.A.	124443
Diamond Cove Holding S.A.	124456	Weis Storage Center	124459
Dilosa Holding S.A.	124461	Weis Storage Center	124459
Eco Consult S.A.	124444	Yuma Europe S.A.	124422
Elwalux SA	124461	Yuma Europe S.A.	124422
Espace Immo S.A.	124461	Zefiros S.A.	124420
Fidan S.A.	124444	Zen Cuisines S.à r.l.	124459

Finwell Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 139.462.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui aura lieu le *11 novembre 2011* à 14.30 heures au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire vérificateur sur les comptes de la liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur.
3. Décision sur la clôture de la liquidation.
4. Décision sur le dépôt des livres et documents sociaux.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011137314/15.

Marny Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 146.767.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *15 novembre 2011* à 09.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2011;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2011;
3. affectation des résultats au 30 juin 2011;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011143775/10/18.

Fintour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 79.499.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 novembre 2011* à 8.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31.12.2010 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
7. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires et obligataires déposeront leurs actions et/ou obligations, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011145041/693/21.

Truffle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 120.100.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *November 11, 2011* at 10.00.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at June 30, 2011 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending June 30, 2011.
4. Continuation of the activity of the company despite a loss of more than 75% of the capital.
5. Statutory Elections.
6. Miscellaneous.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2011145975/1023/18.

Carpintex S.A., SPF, Carpets and International Textiles S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 20.816.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *mardi 15 novembre 2011* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2011 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011146043/755/19.

Bearbull Selector, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 114.340.

Les actionnaires de BEARBULL SELECTOR («la SICAV») sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *17 novembre 2011* à 11.30 heures au siège social de la SICAV, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 8 février 2011
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 8 février 2011
3. Examen et approbation des comptes audités pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 8 février 2011
4. Rapport du Liquidateur sur l'emploi des actifs et la liquidation
5. Rapport du Réviseur de la SICAV sur la liquidation
6. Approbation des comptes de la liquidation
7. Décharge à donner aux Administrateurs et au Liquidateur
8. Clôture de la liquidation
9. Désignation de l'endroit où seront conservés les livres et documents sociaux
10. Modalités de la consignation des fonds non distribués

11. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres au siège social de la SICAV cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Le Liquidateur

Référence de publication: 2011145925/755/28.

Zefiros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 149.358.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Zefiros S.A., welche am 04. November 2011 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2010
3. Beschlussfassung der Gewinnverwendung
4. Entlastung der Verwaltungsrates und des Kommissars
5. Mandatsänderung
6. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2011138486/18.

Delta-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 138, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.866.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra lundi, le 10 novembre 2011 à 14 heures au siège social, 138, route d'Arlon à L-8008 Strassen, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2010 et affectation du résultat
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
3. Divers

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011139456/3560/15.

Innotecnis Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 46.447.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au 2, rue Walram, L-2715 Luxembourg, le Vendredi, 04 novembre 2011 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social.
2. Démission du conseil d'administration et décharge.
3. Nomination d'un nouveau conseil d'administration.

4. Nomination d'un président et d'un administrateur-délégué.
5. Démission du commissaire aux comptes et décharge.
6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2011139095/20.

UBS (Lux) Bond Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.385.

Die Aktionäre der UBS (Lux) Bond SICAV sind zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am Montag, den 07. November 2011 um 11:30 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet. Die Generalversammlung vom 20. September 2011 wurde ordnungsgemäss einberufen und mangels Fertigstellung des Jahresberichtes vertagt auf den 07. November 2011 mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Mai 2011
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates, der Geschäftsleitung und des Abschlussprüfers
5. Satzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16:00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011141169/755/35.

UBS (Lux) Equity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.386.

Die Aktionäre der UBS (Lux) Equity SICAV sind zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am Montag, den 07. November 2011 um 11:00 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet. Die Generalversammlung vom 20. September 2011 wurde ordnungsgemäss einberufen und mangels Fertigstellung des Jahresberichtes vertagt auf den 07. November 2011 mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Mai 2011
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung

4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates, der Geschäftsleitung und des Abschlussprüfers
5. Satzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16:00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011141170/755/35.

Yuma Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 125.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011129035/9.

(110148831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Yuma Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 125.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011129061/9.

(110148225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

BE International Equities S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,

(anc. BE International Equities S.A.).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 135.172.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of September.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of shareholders of "BE International Equities S.A.", a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.172, incorporated on 20 December 2007 by deed of M^e Jean-Paul HENCKS, notary then residing in Luxembourg, published on 7 February 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 318, page 15256 (the Company).

The Meeting was chaired by Mr. Arnaud BON, employee, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary Mrs. Hana WITZKE, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs. Camille WISNIEWSKI, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

1. Transformation of the Company into an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable - SICAV) organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé - SIF) subject to the provisions of the law of 13 February 2007 on SIF, without changing the form of the Company;

2. Full re-statement of the articles of association of the Company with legal and accounting effect as of the date of the Meeting;

3. Approval and ratification of the last version of the offering memorandum which has been submitted to the Luxembourg Supervisory Authority of the Financial Sector - Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF);

4. Renewal of the mandate of the following persons as directors of the Company with effect as of the date of the Meeting and until the annual general meeting of shareholders to be held in 2012:

- Mr. Jean-Robert BARTOLINI, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Benedetto DE BENEDETTI, residing professionally at 12, Via Santa Teresa, I-10121 Torino, Italy; and

- Mr. Etienne DESHORMES, residing professionally at 136, Sloane Street, SW1X 9AY, London, United Kingdom;

5. Appointment of ERNST & YOUNG, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, as statutory auditor of the Company; and

6. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the Board of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The proxies of the represented shareholders, signed by the proxy holders, the Board of the Meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. The whole corporate capital was present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

V. The meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

VI. The general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions upon deliberation:

First resolution

The Meeting resolved to transform the Company into an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable - SICAV) organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé - SIF) subject to the provisions of the law of 13 February 2007 on SIF, without changing the form of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution above, the Meeting resolved to fully restate the articles of association of the Company, with legal and accounting effect as of the date of the Meeting and as follows.

Articles of Association

Title I. - Name - Duration - Object - Registered Office

Art. 1. Name. There exists in respect of the subscriber and between all those who may become holders of shares (the "Shareholders"), a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) governed by the law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (the "1915 Law") and the present articles of association (the "Articles") qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable) organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé, a "SIF") pursuant to the law of 13 February 2007 relating to SIFs as amended (the "2007 Law") under the name of BE International Equities S.A., SICAV-SIF (hereafter the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. In case the Company has more than one Compartment, as defined below, the Company may not be dissolved until the end of the term of its last Compartment.

Art. 3. Object. The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the 2007 Law.

Art. 4. Registered Office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (hereafter also the "Board").

4.2 In the event that the Board determines that extraordinary political, military, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Title II. - Share Capital - Shares - Net Asset Value

Art. 5. Share Capital.

5.1 The share capital of the Company is represented by fully paid up shares (the "Shares") of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 12 of the Articles of Association. Upon incorporation, the initial capital of the Company was thirty one thousand euro (EUR 31,000.-).

5.2 The minimum capital of the Company shall be one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-). The share capital of the Company shall reach this level of minimum capital within twelve months after the date on which the Company has been authorised by the Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) as a SIF and registered as such on the Luxembourg official list of the SIFs.

5.3 The Board is authorized without any limitation to issue additional fully paid up Shares at any time in accordance with Article 8 the Articles of Association without reserving to the existing Shareholder(s) a preferential right to subscription of the Shares to be issued.

Art. 6. Classes of Shares - Compartments.

6.1 The Board may, at any time, issue different classes of Shares (the "Classes"), which obligations and characteristics are decided by the Board in accordance with Article 8 of the Articles of Association and the prospectus of the Company as amended from time to time (the "Prospectus").

6.2 The Board may, at any time, establish different pools of assets, each constituting a separate compartment (each a "Compartment"), within the meaning of article 71 of the 2007 Law (which may as the Board may determine, be denominated in different currencies) for each class or for two or more classes of Shares in the manner described in the Prospectus. Each such pool of assets shall be invested pursuant to Article 3 of the Articles of Association for the exclusive benefit of the Shareholders of the relevant Compartment. Each Compartment may have different specific features (including, but not limited to the fees, the investment policy and investment restrictions) as detailed in the Prospectus.

6.3 The Company is one single legal entity. However, by way of derogation to Article 2093 of the Luxembourg Civil Code, the assets of one given Compartment are only available for the satisfaction of the debts, obligations and liabilities, which are attributable to such Compartment. Amongst Shareholders, each Compartment is treated as a separate entity.

6.4 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Compartment shall, if not denominated in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Compartments.

Art. 7. Form of Shares.

7.1 The Company shall issue Shares in registered form only.

7.2 All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders (the "Register") which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such Register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, his bank account details, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each fractional share.

7.3 The inscription of the Shareholder's name in the Register evidences his right of ownership on such registered Shares. The Company shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder may ask for a written confirmation of his shareholding.

7.4 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into the Register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

7.5 The Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Company. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Shares(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any

redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

7.6 In accordance with the Prospectus, the Company may decide to issue fractional Shares up to one thousands of Shares. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

7.7 Payments of dividends or distributions are made by wire transfer to the accounts of the Shareholders specified at the time of subscription.

Art. 8. Issue of Shares.

8.1 The Board is authorized, under the conditions set out in the Prospectus, to issue at any time Shares of no par value fully paid up, in any Class and in any Compartment, without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

8.2 The Board may impose conditions on the issue of Shares. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted shall be detailed in the Prospectus.

8.3 The issue price of Shares to be issued is based on the applicable net asset value per Share of the relevant Class in the relevant Compartment, as determined in compliance with article 13 of the Articles of Association plus any additional premium or fees as determined by the Board and as further disclosed in the Prospectus. By exception to the foregoing, Shares of each class issued during the initial offering period in any Compartment will be offered at an initial subscription price as fixed by the Board and detailed in the Prospectus.

8.4 Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as set in Article 11.2 of the Articles of Association.

8.5 The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an auditor of the Company which qualifies as a "réviseur d'entreprises agréé" and under the conditions that the assets contributed are compliant with the investment policy of the relevant Compartment.

8.6 The Board may delegate to any duly authorized director, manager, officer or to any other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of any Shares to be issued and to deliver them.

Art. 9. Conversion of Shares.

9.1 Unless otherwise provided for by the Prospectus, Shareholders are entitled to require the conversion of whole or part of their Shares of one class within a Compartment into Shares of a similar Class within another Compartment or into Shares of another class within the same or another Compartment.

9.2 The Shares which have been converted into Shares of another Class will be cancelled.

Art. 10. Redemption of Shares.

10.1 The Company is a closed-ended investment fund, which means that the Company shall not, at the unilateral request of Shareholders, redeem its Shares.

10.2 The Company may, however, upon the decision of the Board, redeem its Shares, under the terms and procedure as set forth in the Prospectus.

Art. 11. Restrictions on Ownership of Shares - Defaulting Shareholders.

11.1 The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, namely any person in breach of any law or requirement of any country or governmental authority and any person which is not qualified to hold such Shares by virtue of such law or requirement or if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company (any such person a "Non-Qualified Person") or if the holding of Shares by such person results in a breach of law or regulations whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws (including without limitation tax laws) other than those of the Grand Duchy of Luxembourg.

11.2 Any proposed transfer of Shares in the Company must first be notified to the Board, which shall have discretionary rights to refuse to approve and register a proposed transfer in circumstances where, inter alia, the transfer could result in legal, pecuniary, competitive, regulatory, tax or material administrative disadvantage to the Company, any Compartment or the Shareholders.

Art. 12. Calculation of the Net Asset Value.

12.1 The net asset value per Share within the relevant Compartment (the "NAV") results from dividing the total net assets of the Company attributable to each class of Shares, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable, on such valuation day, by the number of Shares within the Compartment then outstanding. The NAV of each Compartment is equal to the difference between the asset value of the Compartment and its liabilities. The NAV is calculated in the base currency of the relevant Compartment and may be expressed in such other currencies as the Board may decide.

12.2 The total net assets of the Company are expressed in euro and correspond to the sum of the net assets of all Compartments of the Company.

12.3 The assets of the Company include:

- all cash in hand, receivable or on deposit, including any interest accrued thereon;
- all bills and notes payable on demand and any account due (including the proceeds of securities sold but not delivered);
- all securities, shares, bonds, time notes, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants and other securities, money market instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
- all interest accrued on any interest-bearing assets, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
- all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off and insofar the Company shall be reimbursed for the same;
- the liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in; and
- all other assets of any kind and nature, including expenses paid in advance.

12.4 The value of such assets shall be determined as follows:

(i) the value of any cash on hand or deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true thereof;

(ii) securities listed and traded primarily on one or more recognized securities exchanges shall be valued at their last known prices on the Valuation Day;

(iii) investment in underlying undertakings for collective investment are taken at their last official net asset value known in Luxembourg at the time of calculating the net asset value of the relevant Compartment. If such price is not representative of the fair value of such assets, then the price shall be determined by the Board on a fair and equitable basis. Investments subject to bid and offer prices are valued at their mid-price, if not otherwise determined by the Board;

(iv) unlisted securities for which over-the-counter market quotations are readily available (included listed securities for which the primary market is believed to be the over-the-counter-market) shall be valued at a price equal to the last reported price as supplied by recognized quotation services or broker-dealers;

(v) all other non-publicly traded securities, other securities or instruments or investments for which reliable market quotations are not available, and securities, instruments or investments which the Company determines in its discretion that the foregoing valuation methods do not fairly represent the fair value of such securities, instruments or investments, will be valued by the Company either at their cost basis to the Compartment or in good faith using methods it considers appropriate.

12.5 Assets expressed in a currency other than the reference currency of the Compartment concerned respectively in euro shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Board.

12.6 The Board has adopted a policy of valuing its investments at fair value.

12.7 The Board, in its discretion and in good faith, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

12.8 All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

12.9 If since the time of determination of the NAV there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of the Company are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

12.10 In the absence of bad faith, negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the Board or by the corporate agent which the Board appoints for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.

12.11 The liabilities of the Company shall include:

- all loans, bills and accounts payable;
- all accrued interest on loans (including accrued fees for commitment for such loans);
- all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory and management fees, including incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);
- all known liabilities, present or future, including all matured contractual obligations for payment of money or, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company;
- an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the Board, as well as such amount (if any) as the Board may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;

- all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles.

In determining the amount of such liabilities the Board shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise: formation and amendment of the Articles of Associations expenses, fees payable to its investment managers or investment advisors, including performance related fees, fees, expenses, disbursements and out-of-pocket expenses payable to its accountants, custodian and its correspondents, domiciliary, administrative, corporate, registrar and transfer agents, any paying agent, any distributors and permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the directors and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable traveling costs in connection with Board meetings and investment committee meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, licensing fees for the use of the various indexes, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, printing, advertising and distributing the Prospectus, further explanatory sales documents, periodical reports or registration statements, the costs of publishing the net asset value and any information relating to the estimated value of the Company, the cost of printing certificates, if any, and the costs of any reports to Shareholders, the cost of convening and holding Shareholders', Board and investment committee meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, transaction fees, the cost of publishing the issue and redemption prices, interests, bank charges and brokerage, postage, insurance, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount ratably for yearly or other periods.

12.12 The assets and liabilities of different Compartments or different classes shall be allocated as follows:

- the proceeds to be received from the issue of Shares of a Compartment shall be applied in the books of the Company to the relevant Compartment;

- where an asset is derived from another asset, such derived asset shall be applied in the books of the Company to the same Compartment as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Compartment;

- where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with an asset of a particular Compartment, such liability shall be allocated to the relevant Compartment;

- upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on Shares of any Compartment, the assets of such Compartment shall be reduced by the amount of such dividends; and

- in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such asset or liability shall be allocated to all the Compartments pro rata to the net asset value of the relevant Compartment or in such other manner as determined by the Board acting in good faith.

12.13 For the purposes of the NAV computation:

- Shares of the Company to be redeemed under Article 10 of the Articles of Association hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board on the relevant valuation time and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

- Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board on the valuation time, and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

- all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency in which the net asset value for the relevant Compartment is calculated shall be valued after taking into account the rate of exchange prevailing on the principal regulated market of each such asset on the dealing day preceding the valuation time.

Where on any valuation time the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

- provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such valuation time, then its value shall be estimated by the Board.

Art. 13. Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share and of the Issue, Redemption and Conversion of Shares.

13.1 The NAV of Shares and the price for the issue, redemption and conversion of the Shares of all Compartments shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at the frequency as determined in the Prospectus with respect to each Compartment but at least once per year on December 31st (the "Valuation Day").

13.2 The Board may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued; the Board may, in particular, decide that Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in article 8 of the Articles of Association and/or elsewhere in these Articles of Association and/or in the Prospectus.

13.3 The Company may suspend the determination of the net asset value per Share and the issue, redemption and conversion of Shares of any Compartment as determined in the Prospectus.

No Shares shall be issued or redeemed during such a suspension. Where possible all reasonable steps will be taken to bring any period of suspension to an end as soon as possible.

Title III. - Administration and Supervision

Art. 14. Directors.

14.1 The Company shall be managed by a Board composed of not less than three members who need not be Shareholders of the Company. They shall be elected for a renewable term not exceeding six years.

14.2 The directors shall be elected by the Shareholders at a general meeting of Shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

14.3 Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution approved by a simple majority vote of the Shareholders present or represented at a general meeting of Shareholders.

14.4 In the event of a vacancy in the office of director the remaining directors may temporarily fill such vacancy. The Shareholders shall take a final decision regarding such vacancy at their next general meeting of Shareholders.

Art. 15. Board Meetings.

15.1 The Board may choose among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

15.2 The chairman shall preside at all meetings of the directors and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the Board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a Shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

15.3 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least twenty four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board.

Art. 16. Board Resolutions.

16.1 The directors may only act at duly convened meetings of the Board. The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by a resolution of the Board.

16.2 The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the directors is present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

16.3 Any director may act at any meeting by appointing in writing or by telegram, telex, or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy.

16.4 Any director may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

16.5 Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

16.6 Resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Art. 17. Powers of the Board.

17.1 The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy of each Compartment as determined in the Prospectus.

17.2 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board.

Art. 18. Corporate Signature.

18.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two directors or by the signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board.

Art. 19. Delegation of Powers.

19.1 The Board of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company or any Compartment (to any person who needs not be Shareholders or members of the Board) who will have the powers determined by the Board and who may, if the Board authorize them to do so, sub-delegate their power. Such power could be revoked at any time by the Board.

19.2 The Board may appoint any investment advisor, officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company or any Compartment. Such appointments may be cancelled at any time by the Board. The officers need not be directors or Shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Association, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board. The Board may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the Board and who will have the powers determined by the Board.

19.3 The Board may create from time to time one or several committees composed of Board members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

Art. 20. Investment Policies and Restrictions.

20.1 The Board, based upon the principle of risk diversification, has the power to determine the investment policies and strategies of each Compartment of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the Board in compliance with the Prospectus.

20.2 The Company may employ for each Compartment techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments in the context of its investment policy or for the purpose of hedging or efficient portfolio management.

Art. 21. Conflict of Interests.

21.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm, with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

21.2 In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest different to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the Board such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

21.3 The term «conflict of interests», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the sponsor, the investment manager, the custodian, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the Board on its discretion.

Art. 22. Indemnification of Directors.

22.1 The Company may indemnify any director or officer or committee member and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer or committee member of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

22.2 The Board may decide that expenses effectively incurred by any director or officer or committee member in accordance with this Article may be advanced to the indemnified director or officer, provided that this director or officer will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.

22.3 The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any director or officer may be entitled.

Art. 23. Auditor.

23.1 The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the Board and remunerated by the Company.

23.2 The auditor shall fulfil the duties prescribed by the 2007 Law.

Title IV. - General Meetings**Art. 24. Powers.**

24.1 The general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

24.2 Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 25. Annual General Meetings of Shareholders.

25.1 The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of meeting, on the third Thursday of May of each year at 08:00 a.m. (Luxembourg time). If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg.

25.2 The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances beyond the scope of the Company's or of its Shareholder's control will so require.

Art. 26. Other General Meetings of Shareholder. The Board may convene other general meetings of Shareholders and Shareholders representing one fifth of the Share capital may also request the Board to call a general meeting of Shareholders. Such other general meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of the meeting.

Art. 27. Procedure.

27.1 The general meetings of Shareholders shall be convened by the Board pursuant to a notice setting forth the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight calendar days prior to the meeting. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.

27.2 Notices to Shareholders may be delivered by registered mail only.

27.3 The Board may determine all other conditions, which must be fulfilled by the Shareholders in order to attend a general meeting of Shareholders.

27.4 The chairman of the Board shall preside at all general meetings of Shareholders, but, in his absence, the general meeting of Shareholders may appoint a director or any other person as chairman pro tempore, by vote of a majority of Shares present or represented at any such meeting. The chairman of such meeting of Shareholders shall designate a secretary who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the general meeting of Shareholders as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the chairman.

Art. 28. Vote.

28.1 The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

28.2 Each Share in whatever Compartment is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these articles of association. Only full Shares are entitled to vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who needs not to be a Shareholder and who may be a director of the Company.

28.3 Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

28.4 Any resolution of the general meeting of Shareholders affecting the rights of the holders of Shares of any Compartment vis-à-vis the rights of the holders of Shares of any other Compartments, shall be subject in respect of each Compartment such to the quorums and majority requirements described in Article 36 of the Articles of Association.

Art. 29. General Meetings of Compartments.

29.1 The Shareholders of any Compartment may decide to hold, at any time, general meetings of Shareholders to decide on any matter, which relate exclusively to such Compartment.

29.2 The provisions of the Article 27, paragraphs 1, 2 and 3 as well as Article 28, paragraphs 1 and 2 shall apply to such general meetings of Shareholders. Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Compartment are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Art. 30. Term, Liquidation and Merger of Compartments.

30.1 The Compartment may be created for any undetermined period or for a fixed period as provided for in the Prospectus. In case a Compartment is created for a fixed period, it will terminate automatically on its maturity date provided for in the Prospectus.

30.2 The Board of the Company may decide to liquidate one Compartment if the net assets of such Compartment have decreased to, or have not reached, an amount determined by the Board to be the minimum level for such Compartment to be operated in an economically efficient manner or if a change in the economic or political situation relating to the Compartment concerned would justify such liquidation. Any Shareholders will be notified by the Company of any decision to liquidate the relevant Compartment prior to the effective date of the liquidation and the notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations.

30.3 Unless the Board otherwise decides in the interest of, or to keep equal treatment between, the Shareholders, the Shareholders of the Compartment concerned may continue to request the redemption of their Shares. Assets, which could not be distributed to their beneficiaries upon the close of the liquidation of the Compartment concerned, will be

deposited with the custodian for a period of six months after the end of the liquidation. After such time, the assets will be deposited with the «Caisse des Consignations» on behalf of their beneficiaries.

30.4 In the same circumstances as provided above, the Board may decide to terminate one Compartment and contribute its assets into another Compartment or into another collective investment scheme. The Board may resolve to amalgamate two or more Compartments if it believes that such a course of action is in the best interests of the Shareholders of the relevant Compartments. Affected Shareholders will be notified any such decision and relevant information in relation to the new Compartment. Notice will be provided at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request that their Shares be redeemed before the amalgamation is completed.

30.5 Where assets are to be contributed to another collective investment undertaking, the amalgamation will be binding only on Shareholders in the relevant Compartment who will expressly consent to the amalgamation. Where the Board does not have the authority to do so or where the Board determines that the decision should be put to the Shareholders for their approval, the decision to liquidate or to merge a Compartment may instead be taken at a meeting of Shareholders of the relevant Compartment. At the relevant meeting of Shareholders in the Compartment, no quorum will be required and any decision to liquidate or merge must be approved by Shareholders holding at least a simple majority of the Shares present or represented. Shareholders will be notified by the Company of any resolution to proceed with liquidation or amalgamation at least one month before the effective date of the liquidation or amalgamation of the Compartment in order to enable Shareholders to request redemption or conversion of their Shares before the liquidation or amalgamation of the Compartment takes place.

Art. 31. Consolidation / Splitting. The Board may consolidate or split the Shares of a Compartment. A consolidation or split may also be resolved by a general meeting of Shareholders of the Compartment concerned deciding, without any quorum requirements, at the simple majority of the Shares present or represented.

Title V. - Accounting Year - Distributions - Dissolution

Art. 32. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence each year on the first day of January and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 33. Distributions.

33.1 The general meeting of Shareholders in respect of each Compartment, within the limits provided by law, shall determine how the profits, if any, of the Company shall be treated, and from time to time may declare dividends, provided, however, that the capital of the Company does not fall below the prescribed minimum capital.

33.2 The Board may in its discretion decide to pay interim dividends at any point in time unless otherwise provided for in the Prospectus and, more in particular, as set forth in respect of a given Compartment.

33.3 Distributions shall be paid in euro or in the base currency of a Compartment and at such time and place that the Board shall determine from time to time.

33.4 No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

33.5 A dividend declared but not paid on a Share cannot be claimed by the holder of such Share after a period of five years from the notice given thereof, unless the Board has waived or extended such period in respect of all Shares, and shall otherwise revert after expiry of the period to the relevant Compartment of the Company. The Board shall have power from time to time to take all steps necessary and to authorize such action on behalf of the Company to perfect such reversion.

33.6 Dividends may only be declared and paid in accordance with the provisions of this Article with respect to distribution Shares and no dividends will be declared and paid with respect to capitalization Shares.

Art. 34. Custodian.

34.1 As required by the 2007 Law, the Company shall enter into a custodian agreement with a banking or savings institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector (herein referred to as the "Custodian").

34.2 The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.

34.3 If the Custodian wishes to retire, the Board will use its best endeavours to find a successor Custodian within two months of such retirement. The Board may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in its place.

Art. 35. Dissolution.

35.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in article 36 of the Articles of Association.

35.2 Whenever the share capital falls below the two thirds of the minimum capital indicated in Article 5 of the Articles of Association, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of Shareholders by the Board. The general meeting of Shareholders, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares present and represented at the meeting.

35.3 The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of Shareholders whenever the share capital falls below one fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting of Shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of the Shareholders holding one fourth of the Shares represented at the meeting.

35.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the discovery that the net assets of the Company have fallen below two thirds or one fourth of the legal minimum, as the case may be.

35.5 In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

35.6 The net proceeds of liquidation corresponding to each Compartment shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares of each Compartment in proportion to their holding in the respective Compartments.

35.7 Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

Art. 36. Amendments to the Articles of Association. These Articles of Association may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the 1915 Law.

Art. 37. The Company Status. The general meeting of the Shareholders shall have the right, at anytime, to decide that the Company renounce to be governed by the 2007 Law, and consequently to modify any reference to the 2007 Law within the Articles of Association.

In this context, any resolution shall be considered as validly passed only if it is passed by unanimity of Shareholders present or represented.

For the avoidance of any doubt, any other resolution of the general meeting of the Shareholders shall continue to be passed by as provided by Articles 27, 28, 29 and 37 of the Articles of Association.

Art. 38. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or Shareholders also include corporations, partnerships, associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

Art. 39. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 Law.

Third resolution

As a consequence of the first resolution above, the Meeting resolved to approve and ratify the offering memorandum as submitted to the CSSF.

Fourth resolution

The Meeting resolved to renew the mandate of the following persons as directors of the Company with effect as of the date hereof and until the annual general meeting of shareholders in 2012:

- Mr. Jean-Robert BARTOLINI, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Benedetto DE BENEDETTI, residing professionally at 12, Via Santa Teresa, I-10121 Torino, Italy; and
- Mr. Etienne DESHORMES, residing professionally at 136, Sloane Street, SW1X 9AY, London, United Kingdom.

Fifth resolution

The Meeting resolved to appoint Ernst & Young, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, as statutory auditor of the Company.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand eight hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading the present deed to the appearing persons, all known to the notary by their names, first name, civil status and residences, the said appearing persons have signed together with us, the notary, the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour de septembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de «BE International Equities S.A.», une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135.172, constituée le 20 décembre 2007 par un acte de Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié le 7 février 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 318, page 15256 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arnaud BON, employé, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Hana WITZKE, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Camille WISNIEWSKI, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transformation de la Société en une société d'investissement en capital variable (SICAV) organisée en un fonds d'investissement spécialisé (SIF) soumis aux dispositions de la loi du 13 février 2007 sur les SIF, sans changer la forme de la Société;

2. Refonte totale des statuts de la Société avec effet légal et comptable à la date de cette Assemblée;

3. Approbation et ratification de la dernière version du document d'émission qui a été soumis à la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF);

4. Renouvellement du mandat des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet à la date de cette Assemblée et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Monsieur Benedetto DE BENEDETTI, résidant professionnellement au 12, Via Santa Teresa, I-10121 Torino, Italie; et

- Monsieur Etienne DESHORMES, résidant professionnellement au 136, Sloane Street, SW1X 9AY, Londres, Royaume Uni;

5. Nomination de ERNST & YOUNG, une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, comme réviseur d'entreprises de la Société; et

6. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants, le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant resteront pareillement annexées aux présentes pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V. La présente Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI. Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transformer la Société en une société d'investissement en capital variable (SICAV) organisée en un fonds d'investissement spécialisé (SIF) soumis aux dispositions de la loi du 13 février 2007 sur les SIF, sans changer la forme de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution prise ci-dessus, l'Assemblée décide de refondre entièrement les statuts de la Société, avec effet légal et comptable à la date de cette Assemblée et comme suit:

Statuts

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires des actions ci-après créées (les «Actionnaires»), une société anonyme régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et les présents statuts (les «Statuts») sous la forme d'une société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé (FIS) conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux FIS (la «Loi de 2007») sous la dénomination de BE International Equity SA, SICAV-SIF (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Dans le cas où la Société aurait plusieurs Compartiments, la Société ne pourrait être dissoute qu'à l'échéance du terme du dernier Compartiment.

Art. 3. Objet. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux pourront être établis tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil d'administration de la Société (ci-après le «Conseil»).

4.2 Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication entre ce siège avec des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Titre II. - Capital social - Actions - Valeur de l'actif net

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital de la Société est représenté par des actions entièrement libérées (les «Actions») sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la valeur totale des actifs nets de la Société tels que définis à l'article 12 des présents Statuts. Lors de sa constitution, le capital initial de la Société était de trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

5.2 Le montant minimum du capital de la Société sera de un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-). Le capital social de la Société devra atteindre ce minimum dans les douze mois de la date à laquelle la Société a été autorisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) en tant que FIS et inscrite sur la liste officielle des FIS.

5.3 Le Conseil est autorisé à émettre sans limitations de nouvelles actions entièrement libérées conformément à l'article 8 des présents Statuts, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Art. 6. Classe d'actions - Compartiments.

6.1 Le Conseil peut, à tout moment, émettre des classes d'Actions différentes (chacune une «Classe») portant des obligations et caractéristiques décidées par le Conseil en accord avec l'article 8 des présentes et le prospectus de la Société tel qu'il peut être modifié (le «Prospectus»).

6.2 Le Conseil pourra, à tout moment, établir différentes masses d'avoirs constituant chacune un compartiment séparé (chacun, un «Compartiment»), conformément à l'article 71 de la Loi de 2007 (aux choix du Conseil celles-ci pourront être exprimées en différentes devises) pour chaque classe d'actions ou pour deux ou plusieurs classes d'actions tel que décrit dans le Prospectus. Chaque masse d'avoirs sera investie au bénéfice exclusif des actionnaires du Compartiment concerné conformément à l'Article 3 des présents Statuts. Chaque Compartiment peut avoir des caractéristiques différentes (y compris, mais pas limité à, des structures de frais, des politiques d'investissements et restrictions d'investissement spécifiques), définies dans le Prospectus.

6.3 La Société est une entité juridique unique, mais par dérogation à l'Article 2093 du Code civil luxembourgeois, les actifs d'un Compartiment déterminé couvriront uniquement les dettes, obligations et engagements attribuables à ce Compartiment. Dans ces relations entre actionnaires, chaque Compartiment est une entité à part entière.

6.4 Pour déterminer le capital de la Société, l'actif net de chaque Compartiment s'il n'est pas exprimé en Euro, sera converti en Euro et le capital sera égal à la somme de tous les actifs nets de tous les Compartiments.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1 La Société émet des Actions sous forme nominative uniquement.

7.2 Toutes les actions émises par la Société seront inscrites dans un registre des Actionnaires (le «Registre») qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence où son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chacune de ces actions.

7.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le Registre établit son droit de propriété sur de telles actions nominatives. La Société normalement n'émet pas de certificats pour cette inscription au registre mais chaque Actionnaire pourra demander une confirmation écrite relative à sa qualité d'actionnaire.

7.4 Dans le cas où un Actionnaire ne fournirait pas d'adresse, la Société pourra inclure une mention en ce sens dans le Registre et l'adresse dudit Actionnaire sera réputée être au siège de la Société, ou à toute autre adresse qui pourrait être inscrite dans le Registre jusqu'à ce qu'une adresse soit communiquée par ledit Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, modifier son adresse renseignée dans le Registre au moyen d'une notification écrite à la Société envoyée à son siège social ou à toute autre adresse qui pourrait être déterminée par la Société.

7.5 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues de manière indivise ou si la propriété de cette/ces Action(s) est litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) à l'égard de la Société. La non-désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s). Qui plus est, en cas d'Actionnaires indivis, la Société se réserve le droit discrétionnaire de payer tous produits de rachat, distributions ou autre paiements seulement au premier détenteur enregistré qu'elle considère comme le représentant de tous les détenteurs indivis, ou à tous les Actionnaires indivis ensemble.

7.6 Dans les conditions fixées par le Prospectus, la Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'au millième d'actions. Ces fractions d'Actions ne confèrent aucun droit de vote mais donneront droit de participer à l'actif net de la Catégorie d'Actions concernée au pro rata de la fraction détenue.

7.7 Le paiement des dividendes ou distributions aux Actionnaires sont faits par virements sur les comptes bancaires renseignés par les Actionnaires lors de sa souscription.

Art. 8. Emission des Actions.

8.1 Le Conseil est autorisé, dans les conditions prévues par le Prospectus, à émettre à tout moment des Actions sans valeur nominale entièrement libérées, dans toute Catégories et dans tout Compartiment, sans réserver aux Actionnaires existant un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre.

8.2 Le Conseil peut imposer des conditions à l'émission d'Actions. Les conditions auxquelles une émission doit être soumise sont détaillées dans le Prospectus.

8.3 Le prix par Action à émettre sera égal à la valeur nette d'inventaire par Action de la Classe concernée dans le Compartiment déterminé, conformément à l'Article 13 des présents Statuts plus toute prime ou tout frais prévus par le Conseil dans le Prospectus. Par exception à ce qui précède, les Actions émises pendant la période initiale de souscription d'un Compartiment seront souscrites à un prix initial de souscription déterminée par le Conseil dans le Prospectus.

8.4 Les Actions seront attribuées uniquement sur base de l'acceptation de la souscription et du paiement du prix d'émission. Le prix d'émission doit être reçu avant l'émission des Actions. Le paiement sera exécuté aux conditions et endéans les délais déterminés à l'Article 11.2 des présents Statuts.

8.5 La Société pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de titres et autres avoirs, en observant les prescriptions édictées par le droit luxembourgeois et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société et à condition que ces titres soient conformes aux objectifs et politiques d'investissement du Compartiment concerné.

8.6 Le Conseil peut déléguer à tout administrateur, gestionnaire, directeur ou fondé de pouvoir ou tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des Actions nouvelles à émettre et à les délivrer celles-ci.

Art. 9. Conversion des Actions.

9.1 Sauf stipulation contraire du Prospectus, tout Actionnaire a le droit de demander la conversion de tout ou partie de ses Actions d'une Classe à l'intérieur d'un Compartiment en Actions de la même Classe à l'intérieur d'un autre Compartiment ou en Actions d'une autre Classe au sein du même Compartiment ou au sein d'un Compartiment différent.

9.2 Les Actions qui ont été converties en Actions d'une autre Classe seront annulées.

Art. 10. Rachat des Actions.

10.1 La Société est un fonds d'investissement fermé, ce qui signifie que la Société n'est pas tenue, à la requête de ses Actionnaires, de racheter ses Actions.

10.2 La Société peut néanmoins, sur décision du Conseil, racheter ses Actions aux termes et selon la procédure prévus par le Prospectus.

Art. 11. Restrictions à la propriété des Actions - Actionnaires défaillant.

11.1 La Société peut restreindre, ou s'opposer à, la détention de ses Actions par toute personne, société ou personne morale, qui serait en violation avec une disposition légale ou réglementaire d'un pays ou d'une autorité gouvernementale et à toute personne non autorisée à détenir de telles Actions en vertu d'une telle disposition ou si, de l'avis de la Société, une telle détention pourrait être préjudiciable à la Société (une «Personne Non Qualifiée») ou si la détention d'Actions entraînerait la violation de dispositions légales ou réglementaires luxembourgeoises ou étrangères, ou si, en conséquence

d'une telle violation, la Société se verrait soumise à des lois (y compris, sans limitation, des dispositions fiscales) autres que celle du Grand-Duché de Luxembourg.

11.2 Tout transfert d'Actions doit être notifié préalablement au Conseil, qui peut, de manière discrétionnaire, refuser d'approuver et d'enregistrer un transfert d'Actions proposé dans des circonstances où, entre autre, le transfert pourrait entraîner des désavantages de nature légale, réglementaire, pécuniaire, concurrentielle, de régulation, fiscale ou administrative dans le chef de la Société, de l'un de ses Compartiments ou des Actionnaires.

Art. 12. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

12.1 La valeur nette d'inventaire par Action (la «VNI») dans un Compartiment est calculée en divisant les actifs nets de la Société correspondant à chaque Classe d'Actions, constitués, à une date d'évaluation donnée, par les actifs de cette Catégorie moins les engagements attribuables à cette Classe dans le Compartiment concerné. La VNI de chaque Compartiment est égal à la différence entre la valeur des actifs de ce Compartiment et la valeur de son passif. La VNI est calculée dans la devise du Compartiment concerné et peut être exprimée dans toute autre devise au choix du Conseil.

12.2 L'actif net total de la Société est exprimé en euros et correspond à la somme des actifs nets de chaque Compartiment de la Société.

12.3 Les avoirs de la Société comprennent:

- toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris tous les intérêts courus;
- tous les effets et billets payables sur demande et tous les comptes exigibles (y compris le résultat de la vente de titres vendu mais non encore livrés);
- tous les titres, actions, obligations, titres à terme, certificats de dépôt, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés pour la Société;
- tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs produisant des intérêts et qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;
- tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions reçus par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission ou de distribution des actions de la Société, pour autant que celles-ci n'ont pas été amorties et que la Société sera remboursée;
- la valeur de liquidation de tous les contrats à terme et toutes les options d'achat ou de vente que la Société a conclus; et
- tous les autres avoirs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

12.4 La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(i) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en numéraire et des intérêts déclarés ou courus tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés sera évaluée à la valeur nominale de ces avoirs à moins qu'il ne s'avère improbable que cette valeur puisse être obtenue. Auquel cas, la valeur de ces avoirs sera déterminée par application d'une remise estimée comme appropriée;

(ii) la valeur des avoirs cotés ou négociés sur tout marché réglementé est basée sur leur dernier cours disponibles au Jour d'Évaluation;

(iii) des investissements dans des sociétés d'investissements collectifs sont évalués à leur dernière valeur nette officielle connue au Luxembourg au moment du calcul de la valeur de l'actif net du Compartiment respectif. Si un tel prix n'est pas représentatif de la juste valeur de cet actif, alors le prix sera déterminé par le Conseil sur base d'une formule juste et équitable. Des investissements sujets à des prix déterminés par l'offre et la demande sont évalués à leur prix moyen, à moins que le Conseil en décide autrement;

(iv) des titres non-cotées pour lesquelles des cotations du marché OTC (Over-The-Counter) sont disponibles (y compris des sûretés cotées pour lesquelles le marché primaire (primary market) est considéré comme étant OTC) seront évalués au dernier prix rapporté établi par des agences de cotation ou courtiers (broker/dealer);

(v) tous autres titres non-négoiés publiquement, autres titres ou instruments ou investissements pour lesquels des cotations de marché fiables ne sont pas disponibles, et titres, instruments ou investissements pour lesquels la Société décide, à sa discrétion, que ces méthodes d'évaluation ne représentent pas fidèlement la juste valeur de telles titres, instruments ou investissements, seront évaluées par la Société soit sur base de leur coût par Compartiment, soit en utilisant des méthodes appropriées auxquelles elle a recours de bonne foi.

12.5 Des actifs exprimés dans une devise autre que la devise de référence du Compartiment concerné respectivement en euros seront convertis sur base du taux d'échange en vigueur au jour au Jour d'Évaluation. Si un tel taux d'échange n'est pas disponible, le taux d'échange sera déterminé de bonne foi par le Conseil ou selon les procédures établies par lui.

12.6 Le Conseil a adopté une politique d'évaluation des investissements selon leur juste valeur.

12.7 Le Conseil peut, discrétionnairement et de bonne foi, autoriser l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il estime qu'une telle évaluation reflète d'une façon plus juste la valeur des avoirs de la Société.

12.8 Toutes règles d'évaluation et de détermination seront interprétées et appliquées en accord avec les règles comptables généralement applicables.

12.9 Si, depuis le moment de la détermination de la VNI, il y a eu un changement substantiel dans les cotations de marchés sur lesquels une proportion substantielle des investissements de la Société sont cotés, la Société peut, afin de garantir les intérêts de ses Actionnaires, annuler la première évaluation et procéder à une seconde évaluation.

12.10 En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, toute décision de calcul de la valeur de l'actif net prise par le Conseil ou par la personne que le Conseil a désigné à cette fin, sera finale et obligatoire pour la Société ainsi que pour les Actionnaires actuels, anciens et futurs.

12.11 Les engagements de la Société comprendront:

- tous les emprunts, effets et autres créances exigibles;
- tous les intérêts courus sur les emprunts (y compris les frais pour la mise à disposition de ces emprunts);
- toutes dépenses cumulées ou payables (y compris les dépenses administratives, frais de conseil et de gestion, frais d'incitation, frais de dépositaire et frais d'agents de société);
- toutes dettes connues actuelles ou futures, y compris toutes obligations contractuelles échues concernant le paiement d'argent ou, comprenant la somme de toutes distributions non-payées, déclarées par la Société;
- une provision appropriée pour taxes futures basée sur le capital et le revenu au jour du calcul, tels qu'ils sont déterminés par la Société, et autres réserves (le cas échéant) autorisées et approuvées par le Conseil, ainsi que tel montant (le cas échéant) que le Conseil pourrait considérer comme étant une provision au regard de toute dépense ou responsabilité incertaine dans le chef de la Société;
- toutes autres dépenses de n'importe quelle nature évaluées sur base de principes comptables généralement acceptés.

Pour l'évaluation de ses engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses qu'elle a à supporter, y compris et de manière non exhaustive: les frais de constitution et les frais de modification des présents Statuts, commissions et frais payables au gestionnaire ou au conseiller en investissement, incluant les commissions de résultat, les frais, dépenses et avances dues à ses comptables, sa banque dépositaire et ses correspondants, ses 'agents de domiciliation, d'administration, de tenue de registre des actionnaires, tout agent payeur, tout distributeur et tout représentant permanent dans les juridictions où la Société est enregistrée, ainsi que tout autre agent employé par la Société, la rémunération des administrateurs et leurs avances sur frais raisonnables, primes d'assurance et frais de voyages raisonnables en rapport avec les réunions du Conseil et les réunions du comité d'investissement, honoraires et dépenses liés à des services de conseil juridique ou d'audit, les honoraires et frais liés à l'enregistrement et le suivi de l'enregistrement de la Société auprès de toute autorité ou marché organisé au Grand-Duché de Luxembourg ou tout autre juridiction, frais de licence pour l'utilisation d'indexes, frais de rapports financiers et de publication, incluant le coût de la préparation, la traduction, l'impression, la promotion et la distribution du Prospectus, tout autre document commercial, rapports périodiques ou états, le coût de publication de la VNI et toute information relative à la valorisation de la Société, le coût d'impression de certificats le cas échéant, et le coût de tout rapports aux Actionnaires, les coûts de convocation et de réunion de l'assemblée générale des Actionnaires, du Conseil et des comités d'investissement, tous impôts, toutes taxes, droits d'enregistrement, dépenses gouvernementales et autres, et toute autre dépenses opérationnelle, incluant les coûts d'acquisition et de cession d'actifs, frais de transaction, coûts de publication le prix d'émission et de rachat, les intérêts, les frais bancaire et de broker, de poste, d'assurance, de téléphone et de télécopie. La Société peut comptabiliser les charges administratives et autres charges périodiques ou récurrentes sur un montant estimé annuel ou toute autre période de temps.

12.12 Les avoirs et les engagements des différents Compartiments et Classes d'Actions seront affectés comme suit:

- les produits résultant de l'émission d'Actions d'un Compartiment seront attribués, dans les livres de la Société, au Compartiment correspondant;
- lorsqu'un avoir provient d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il provient, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Compartiment correspondant;
- lorsque la Société encourt une obligation par rapport à un élément d'actif dans un Compartiment particulier ou par rapport à une action prise en relation avec un élément d'actif d'un Compartiment particulier, cette obligation sera allouée au Compartiment en question;
- à la date de détermination pour le paiement d'un dividende à la personne bénéficiaire sur les Actions d'un Compartiment, les actifs de ce Compartiment seront réduits par le montant du dividende; et
- au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Compartiment déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Compartiments en proportion de leur valeur nette d'inventaire respective ou de telle autre manière que le Conseil déterminera de bonne foi.

12.13 Aux fins du calcul de la VNI:

- les Actions lesquelles doivent être rachetées en vertu de l'article 10 des Statuts seront considérées comme en existence et seront prises en considération jusqu'au moment déterminé par le Conseil par rapport à la date d'évaluation et jusqu'au jour où elles auront été payées par la Société elles seront traitées comme une dette de la Société;

- les Actions à émettre par la Société seront traitées comme émises à partir du jour déterminé par le Conseil à la date d'évaluation, et à partir de ce jour et jusqu'au jour où le prix y relatif aura été reçu par la Société, le prix sera traité comme une créance envers la Société;

- tous les investissements, toutes les liquidités, et autres actifs exprimés dans des monnaies autres que la monnaie dans laquelle les actifs du Compartiment sont exprimés et seront évalués par référence au taux d'échange sur le marché principal de référence de chaque actif au jour de négoce précédent le jour d'évaluation.

Si à un quelconque moment d'évaluation la Société s'est engagée à:

- acquérir un actif, la valeur d'acquisition sera référencée en tant qu'obligation de la Société et la valeur de l'actif à acquérir sera référencée comme une immobilisation de la Société;

- vendre un actif, la valeur de vente sera référencée en tant qu'immobilisation de la Société et la valeur de l'actif ne sera plus référencée comme une immobilisation de la Société;

- sous réserve cependant que si la valeur exacte ou la nature de la rémunération où cet élément d'actif n'est pas encore connu au jour de l'évaluation, la valeur sera estimée par le Conseil.

Art. 13. Fréquence et Suspension temporaire du Calcul de la Valeur nette d'inventaire par Action et des émissions, rachat et conversion d'actions.

13.1 La VNI des Actions ainsi que le prix d'émission, rachat et conversion des Actions de tous les Compartiments seront calculés en temps opportuns par la Société ou par tout mandataire nommé à cet effet par la Société à la fréquence déterminée dans le Prospectus pour chacun des Compartiments mais au moins une fois par an le 31 décembre (le «Jour d'Evaluation»).

13.2. Le Conseil peut imposer des restrictions à la fréquence d'émission des Actions; le Conseil peut en particulier décider que les Actions seront émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription seulement ou selon toute autre périodicité telles que prévues à l'article 8 des Statuts ou en tout autre endroit des Statuts et/ou du Prospectus.

13.3 La Société peut suspendre le calcul de la VNI par action ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des Actions pour tous les Compartiments comme indiqué dans le Prospectus.

Aucune Action ne peut être émise ou rachetée lors d'une telle suspension. Si possible, tous les efforts seront entrepris afin de mettre un terme rapide à toute période de suspension.

Titre III. - Administration et Surveillance

Art. 14. Administrateurs.

14.1 La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Les administrateurs pourront être réélus pour une durée ne pouvant excéder six ans.

14.2 Les administrateurs sont nommés par les Actionnaires lors de l'assemblée générale des Actionnaires, sur proposition du Conseil, qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

14.3 Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires prise à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

14. 4 En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; les Actionnaires procéderont à l'élection définitive lors de la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Art. 15. Réunions du Conseil.

15.1 Le Conseil choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du Conseil ainsi que des assemblées générales des Actionnaires. Le Conseil se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

15.2 Le président présidera les réunions du Conseil et les assemblées des actionnaires. En son absence, les Actionnaires ou les membres du Conseil désigneront à la majorité un autre administrateur ou, lorsqu'il s'agit d'une assemblée des Actionnaires, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

15.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, télex ou téléfax ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du Conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Art. 16. Résolutions du Conseil.

16.1 Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés spécifiquement par une résolution du Conseil.

16.2 Les décisions du Conseil seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

16.3 Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit, par télégramme, télex, ou téléfax ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

16.4 Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres, et la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

16.5 Les décisions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront le même effet que les décisions votées lors des réunions des administrateurs; chaque administrateur approuvera cette décision par écrit, par télégramme, télex, téléfax ou tout autre moyen de communication similaire. Tous les documents constituant la preuve qu'une telle décision est intervenue.

16.6 Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par deux administrateurs.

Art. 17. Pouvoirs du Conseil.

17.1 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, sous réserve de l'observation de la politique d'investissement définie, pour chaque Compartiment, dans le Prospectus.

17.2 Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil.

Art. 18. Pouvoir de signature. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil.

Art. 19. Délégation de pouvoir.

19.1 Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société ou des Compartiments, à toutes personnes qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires ou membres du Conseil, qui ont les pouvoirs déterminés par le Conseil et qui peuvent, si le Conseil l'autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs. Ce pouvoir pourra être révoqué à tout moment par le Conseil.

19.2 Le Conseil pourra nommer des fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou Actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le Conseil. Le Conseil pourra en outre nommer toute autre personne, laquelle ne doit pas nécessairement être membre du Conseil, qui aura les pouvoirs déterminés par le Conseil.

19.3 Le Conseil peut de temps à autre créer un ou plusieurs comités composés de membres du Conseil et/ou de personnes externes auxquels il peut déléguer certains pouvoirs et rôles.

Art. 20. Politiques et Restrictions d'Investissements.

20.1 En se basant sur le principe de diversification des risques, le Conseil a le pouvoir de déterminer quelles seront les politiques et les stratégies de l'investissement pour chacun des Compartiments de la Société ainsi que la conduite et la gestion des affaires de la Société, en tenant compte des restrictions mis en place par le Conseil conformément aux lois et réglementations applicables.

20.2 La Société est autorisée pour chacun des Compartiments à utiliser toutes techniques et instruments en relation avec des titres, des devises et ou tous autres actifs et instruments financiers dans le cadre de sa politique d'investissement ou à titre de couverture et de gestion efficace de son portefeuille.

Art. 21. Conflits d'intérêts.

21.1 Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou personnes morales ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir auraient un intérêt quelconque dans telle autre société par le fait qu'il soient administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société. L'administrateur ou le fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou personne morale avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles relations d'affaires.

21.2 Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Reddition en sera donnée à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

21.3 Le terme «intérêt opposé» tel qu'il est utilisé au paragraphe précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre personne, société ou entité juridique que le Conseil pourra déterminer à son entière discrétion.

Art. 22. Indemnisation des Administrateurs.

22.1 La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants-droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf lorsque, en rapport avec de telles actions, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis de manquement à ses devoirs.

22.2 Le Conseil peut décider que les dépenses effectivement encourues par un administrateur ou officier ou membre d'un comité en conformité avec cet Article pourront être avancés à l'administrateur ou officier indemnisé, sous réserve que cet administrateur ou officier remboursera les montants avancés s'il s'avère à la fin qu'il n'a pas agi en conformité avec les standards pour lesquels une indemnité était possible.

22.3 Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auxquels l'administrateur, le directeur ou le fondé de pouvoir pourraient prétendre.

Art. 23. Réviseur d'entreprises.

23.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par le Conseil et rémunéré par la Société.

23.2 Le réviseur d'entreprises remplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 24. Pouvoirs.

24.1 L'Assemblée générale des Actionnaires représente la totalité des Actionnaires de la Société.

24.2 Ces résolutions s'imposeront à tous les Actionnaires de la Société. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter, ratifier tous les actes en rapport avec les opérations de la Société.

Art. 25. Assemblée générale des Actionnaires.

25.1 L'assemblée générale annuelle se tiendra le troisième jeudi du mois de mai à 08:00 heures, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

25.2 L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, selon le jugement absolu et discrétionnaire du Conseil, des circonstances exceptionnelles en dehors du contrôle de la Société ou des Actionnaires l'exigent.

Art. 26. Autres assemblées des Actionnaires.

26.1 Le Conseil peut convoquer à tout moment une autre assemblée générale des Actionnaires et les Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social représentant un cinquième du capital social pourront exiger que le Conseil convoque une assemblée générale des Actionnaires. Ces autres assemblées générales peuvent être tenues en ces lieux et temps tels que spécifiés dans les notices y relatives.

Art. 27. Procédure.

27.1 Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'Actions nominatives à son adresse portée au registre des Actionnaires. La délivrance d'un tel avis aux Actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil sauf si l'assemblée a été convoquée à la demande écrite des Actionnaires, auquel cas le Conseil peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

27.2 Les Actionnaires seront convoqués par lettre recommandée.

27.3 Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

27.4 Le Président du Conseil présidera à toutes les assemblées des Actionnaires, et en son absence l'Assemblée pourra nommer un administrateur ou toute autre personne comme président pro tempore, par le vote de la majorité des Actions présentes ou représentées à cette assemblée. Le président de cette réunion des Actionnaires désignera un secrétaire pour la rédaction du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des Actionnaires ainsi que d'exécuter toutes autres formalités administratives et autres tâches tel que décidé par le président.

Art. 28. Vote.

28.1 Les points abordés lors de chaque réunion des Actionnaires seront limités à ceux prévus dans l'ordre du jour (lequel contiendra tous les points devant légalement figurer à l'ordre du jour) et à des questions qui y sont accessoires.

28.2 Toute Action ne n'importe quel Compartiment dispose d'une voix en conformité avec la loi luxembourgeoise et les présents Statuts. Seulement des Actions entières disposent du droit de vote. Tout Actionnaire pourra agir lors d'une assemblée en donnant mandat écrit à toute autre personne, laquelle n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être un administrateur de la Société.

28.3 Sauf disposition légale ou stipulation des Statuts contraire, les résolutions de l'assemblée des Actionnaires seront approuvées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

28.4 Tout décision des l'assemblée des Actionnaires ayant un impact sur des Actionnaires d'un Compartiment par rapport aux Actionnaires d'un autre Compartiment seront soumises par rapport à chaque Compartiment aux règles de quorum et de majorité tels que décrits à l'Article 36.

Art. 29. Assemblées générales des Compartiments.

29.1 Les Actionnaires des Compartiments peuvent à tout moment convoquer une assemblée des actionnaires afin de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ce Compartiment.

Les dispositions de l'Article 27, paragraphe 1^{er}, 2 et 3 ainsi que celles de l'Article 28, paragraphe 1^{er} et 2 s'appliquent à ces assemblées générales des Actionnaires. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Art. 30. Clôture, liquidation et fusion de Compartiments.

30.1 Des Compartiments peuvent être créés pour une période déterminée ou indéterminée tel que prévu dans le Prospectus. Au cas où un Compartiment est créé pour une période déterminée, il arrivera à son terme tel que prévu dans le Prospectus.

30.2 Le Conseil peut décider de liquider un Compartiment si les actifs nets de ce Compartiment ont diminué ou n'ont pas atteint un montant déterminé par le Conseil comme le montant minimum pour ce Compartiment pour opérer de manière économiquement efficace ou si un changement dans la situation politique ou économique affectant ce Compartiment justifierait cette liquidation. Les Actionnaires concernés seront informés par la Société de toute décision de liquider avant la date prévue pour la liquidation et l'avis contiendra les raisons d'y procéder ainsi que les procédures y relatives.

30.3 A moins que le Conseil n'en décide autrement dans l'intérêt des Actionnaires ou afin de maintenir l'égalité entre Actionnaires, les Actionnaires du Compartiment concerné pourront continuer à demander le rachat de leurs Actions. Les actifs qui n'auront pas été distribués à leurs bénéficiaires à la clôture de la liquidation du Compartiment concerné, seront déposés auprès d'un dépositaire pour une période de six mois après la clôture de la liquidation. Après cette période, les actifs seront déposés auprès de la «Caisse des Consignations» au profit des bénéficiaires.

30.4 Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent Article, le Conseil pourra décider de clôturer un Compartiment et d'attribuer les avoirs de ce Compartiment à ceux d'un Compartiment existant au sein de la Société ou à un autre organisme de placement collectif. Le Conseil pourra décider de combiner deux ou plusieurs Compartiments s'il estime cela dans l'intérêt des Actionnaires des Compartiments concernés. Les Actionnaires concernés seront informés de toute décision et de toute information en relation avec le nouveau Compartiment. Ils en seront informés au moins un mois avant que la fusion ne devienne effective afin de leur permettre de demander le rachat de leurs Actions avant que la fusion ne soit réalisée.

30.5 Au cas où les actifs seront apportés à un autre organisme de placement collectif, la fusion ne sera effective que pour les seuls Actionnaires ayant expressément accepté la fusion. Au cas où le Conseil n'a par autorité pour ce faire ou au cas où le Conseil décide de soumettre la décision à l'approbation des Actionnaires, la décision de liquider ou de fusionner sera alors prise par une assemblée des Actionnaires des Compartiments concernés. Lors de la réunion y relative aucun quorum ne s'appliquera et toute décision de liquidation ou de fusion sera prise par les Actionnaires détenant la majorité simple des Actions présentes ou représentées. Les Actionnaires seront informés par la Société de toute décision de procéder à la liquidation ou à la fusion au moins un mois avant date effective de la liquidation ou de la fusion afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs Actions.

Art. 31. Consolidation/Division. Le Conseil peut consolider ou diviser les Actions d'un Compartiment. Une consolidation ou division peut aussi être décidée par l'Assemblée générales des Actionnaires du Compartiment concerné sans condition de quorum, à la simple majorité des Actions présentes ou représentées.

Titre V. - Année sociale - Distributions - Dissolution

Art. 32. Année sociale. L'année sociale commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 33. Distributions.

33.1 L'assemblée générale des Actionnaires par rapport à chaque Compartiment, dans les limites prévues par la loi, décidera comment les profits, s'il y en a, seront traités, et pourra de temps à autre distribuer un dividende, sous réserve que le capital de la Société ne tombe pas en dessous du minimum légal.

33.2 Le Conseil peut à tout moment et à sa discrétion décider de payer des dividendes intérimaires sauf stipulation contraire du Prospectus, et en particulier par rapport à un Compartiment spécifique.

33.3 Les distributions pourront être payées en euro ou dans la devise du Compartiment en temps et lieu déterminé au fur et à mesure par le Conseil.

33.4 Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

33.5 Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au Compartiment correspondant. Le Conseil a le pouvoir de temps à autre de prendre toutes les mesures requises et d'autoriser toutes les actions pour le compte de la Société afin de parfaire un tel reversement.

33.6 Des dividendes ne pourront être déclarés et payés qu'en accord avec les dispositions de cet Article par rapport à des Actions distribuables et aucun dividende ne pourra être payé par rapport à des Actions de capitalisation.

Art. 34. Dépositaire.

34.1 Dans les conditions prévues par la Loi de 2007, la Société devra conclure un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier (le «Dépositaire»).

34.2 Le Dépositaire aura les pouvoirs et obligations tels que prévu par la Loi de 2007.

34.3 Si le Dépositaire désire se retirer, le Conseil s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'effectivité de ce retrait. Le Conseil pourra dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra pas révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

Art. 35. Dissolution.

35.1 La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité tels que prévus à l'Article 36 des présents Statuts.

35.2 La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise par le Conseil à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que fixé à l'Article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des Actions présentes ou représentées à l'assemblée générale des Actionnaires.

35.3 La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum tel que fixé à l'Article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'assemblée.

35.4 La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est devenu inférieur aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum, le cas échéant.

35.5 En cas de dissolution, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

35.6 Les résultants nets de la liquidation correspondant à chaque Compartiment seront distribués par les liquidateurs aux propriétaires des actions du Compartiment en proportion de leur détention respective d'Actions dans chaque Compartiment.

35.7 Tout boni de liquidation qui ne peut pas être distribué aux bénéficiaires concernés au cours d'une liquidation sera déposé avec un dépositaire pour une période de six mois à l'expiration de laquelle les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des personnes bénéficiaires.

Art. 36. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 37. Qualification de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires a le droit, à tout moment, de décider que la Société pourra renoncer à être soumise à la Loi de 2007 et, en conséquence, de modifier toutes les références à la Loi de 2007 dans les présents Statuts.

Une résolution en ce sens ne sera valablement adoptée qu'à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Par souci de clarté, toutes autres résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires seront soumises aux conditions de vote des articles 27, 28 et 37 des présents Statuts.

Art. 38. Déclaration. Les mots de genre masculin englobent également le genre féminin et les termes de Personne ou Actionnaire englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

Art. 39. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront déterminées en conformité avec les dispositions de la Loi de 1915 ainsi que de la Loi de 2007.

Troisième résolution

En conséquence de la première résolution ci-dessus, l'Assemblée décide d'approuver et ratifier le document d'émission tel que soumis à la CSSF.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet à la date de cette Assemblée et jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Monsieur Benedetto DE BENEDETTI, résidant professionnellement au 12, Via Santa Teresa, I-10121 Torino, Italie;
- et
- Monsieur Etienne DESHORMES, résidant professionnellement au 136 Sloane Street, SW1X 9AY, Londres, Royaume-Uni.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nomme ERNST & YOUNG, une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, comme réviseur d'entreprises de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille huit cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. À la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BON, H. WITZKE, C. WISNIEWSKI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2011. LAC/2011/42958. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011135587/1155.

(110156512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

BN & P I, Fonds Commun de Placement.

Für den Fonds gilt das Verwaltungsreglement, welches am 4. Oktober 2011 in Kraft tritt. Das Verwaltungsreglement wurde einregistriert und beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. September 2011.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011134419/11.

(110155165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Wallberg Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.988.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 10. Oktober 2011.

Martine WEINANDY

Notar

Référence de publication: 2011143867/12.

(110166149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Eco Consult S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.468.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 octobre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société ECO CONSULT S.A., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange, dénoncé en date du 29 septembre 2009;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Thierry SCHILTZ, juge, et liquidateur Maître Sandrine BRUZZO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 10 novembre 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Sandrine BRUZZO
Le liquidateur

Référence de publication: 2011145710/19.

(110168975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Fidan S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 91.659.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 octobre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société FIDAN S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, dénoncé en date du 5 mai 2008.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Thierry SCHILTZ, juge, et liquidateur Maître Sandrine BRUZZO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 10 novembre 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Sandrine BRUZZO
Le liquidateur

Référence de publication: 2011145711/19.

(110168967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Grossmann Licht A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.527.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 octobre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société GROSSMANN LICHT A.G., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, dénoncé en date du 13 novembre 2008;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Thierry SCHILTZ, juge, et liquidateur Maître Sandrine BRUZZO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 10 novembre 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Sandrine BRUZZO
Le liquidateur

Référence de publication: 2011145712/19.

(110168969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

MHW Medical Helpline Worldwide A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.961.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 octobre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société MHW Medical Helpline Worldwide A.G., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, dénoncé en date du 10 avril 2009;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Thierry SCHILTZ, juge, et liquidateur Maître Sandrine BRUZZO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 10 novembre 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Sandrine BRUZZO
Le liquidateur

Référence de publication: 2011145713/19.

(110168973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Becton Dickinson Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.006.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.974, (the "Sole Shareholder");

represented here by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Becton Dickinson Management S.à r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.006, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 13 July 2011, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", (the "Company").

II.- The 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 11,050 (eleven thousand fifty United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 31,050 (thirty one thousand fifty United States Dollars) by the issuance of 11,050 (eleven thousand fifty) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each subject to the payment of a global share premium in an amount

of USD 99,450 (ninety nine thousand four hundred fifty United States Dollars), of which USD 3,105 (three thousand one hundred and five United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind of 0.5% of the shares of Becton Dickinson Finance B.V.;

3. Subscription and payment by Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l. of the 11,050 (eleven thousand fifty) new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 11,050 (eleven thousand fifty United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 31,050 (thirty one thousand fifty United States Dollars) by the issuance of 11,050 (eleven thousand fifty) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "Contribution"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 99,450 (ninety nine thousand four hundred fifty United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), of which USD 3,105 (three thousand one hundred and five United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of 454 (four hundred fifty four) shares in Becton Dickinson Finance B.V. a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, having its corporate seat in Breda, The Netherlands, with its registered address at Bredasweg 185, 4872LA Etten-Leur, The Netherlands, and registered with the Trade register of the Chamber of Commerce under number 28043143, (the "Target Company"), representing 0.5% of the total outstanding shares of the Target Company.

Valuation

The Contribution is valued at USD 110,500 (one hundred thousand five hundred United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 21 September 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges this.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Peter De Rycker, manager of category A, with professional address at 11, rue Aristide Bergès, BP 4, 38801 Le Pont-de-Claix, France;

b) Stefaan De Boeck, manager of category A, with professional address at 86 Erembodegem-Dorp, 9320 Erembodegem, Belgium;

c) Julie Arnold, manager of category A, with professional address at Danby Building, Edmund Halley Road, Oxford, OX4 4DQ, England;

- d) William Allan, manager of category A, with professional address at Tullastraße 8-12, 69126 Heidelberg, Germany;
- e) Johanna van Oort, manager of category B, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- f) Nedim Görel, manager of category B, with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l: 31,050 (thirty one thousand fifty) shares.

The notary acts that the 31,050 (thirty one thousand fifty) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 31,050 (thirty one thousand fifty United States Dollars), represented by 31,050 (thirty one thousand fifty) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 162.974 (l'«Associé Unique»),

Ici dûment représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Becton Dickinson Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 163.006, constituée par acte notarié du notaire soussigné du 13 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la «Société»).

II.- Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 11.050 USD (onze mille cinquante Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 31.050 USD (trente et un mille cinquante Dollars Américains) par l'émission de 11.050 (onze mille cinquante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 99.450 USD (quatre-vingt dix-neuf mille quatre cent cinquante Dollars Américains) dont un montant de 3.105 USD (trois mille cent cinq Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être libéré par apport en nature de 0.5% des parts sociales de la société Becton Dickinson Finance B.V.;

3. Souscription et paiement par Becton Dickinson Worldwide Investments S.à. r.l. des 11.050 (onze mille cinquante) nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 11.050 USD (onze mille cinquante Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 31.050 USD (trente et un mille cinquante Dollars Américains) par l'émission de 11.050 (onze mille cinquante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature tel que décrit ci-après (l'«Apport»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 99.450 USD (quatre-vingt dix-neuf mille quatre cent cinquante Dollars Américains) à verser sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 3.105 USD (trois mille cent cinq Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé et déclarant souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par l'Apport décrit ci-après.

Description de l'Apport

L'Apport fait par l'Associé Unique en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission est composé de 454 (quatre cent cinquante quatre) parts sociales de Becton Dickinson Finance B.V., une société à responsabilité limitée de droit hollandais, ayant son siège social sis à Breda, Pays-Bas, ayant son adresse à Bredasweg 185, 4872LA Etten-Leur, Pays-Bas, et enregistrée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce («Trade Register of the Chamber of Commerce») sous le numéro 28043143 (la «Société Apportée»), représentant 0,5% des parts sociales émises de la Société Apportée.

Evaluation

L'Apport s'élève à 110.500 USD (cent dix mille cinq cents Dollars Américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 21 septembre 2011, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) Peter De Rycker, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise au 11, rue Aristide Bergès, BP 4, 38801 Le Pont-de-Claix, France;
 - b) Stefaan De Boeck, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à 86 Erembodegem-Dorp, 9320 Erembodegem, Belgique;
 - c) Julie Arnold, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à Danby Building, Edmund Halley Road, Oxford, OX4 4DQ, Angleterre;
 - d) William Allan, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à Tullastraße 8-12, 69126 Heidelberg, Allemagne;
 - e) Johanna van Oort, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - f) Nedim Görel, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- tous représentés par M. Régis Galiotto, en vertu d'une procuration sous seing privé contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l.: 31.050 (trente et un mille cinquante) parts sociales.

Le notaire atteste que les 31.050 (trente et un mille cinquante) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 31.050 USD (trente et un mille cinquante Dollars Américains) représenté par 31.050 (trente et un mille cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'Apport, ont été estimés à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, ce mandataire de la partie comparante a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2011.

Relation: LAC/2011/43026. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138647/240.

(110160345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Verlac Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 91.902.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 octobre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société VERLAC LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, dénoncé en date du 26 octobre 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Thierry SCHILTZ, juge, et liquidateur Maître Sandrine BRUZZO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 10 novembre 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Sandrine BRUZZO
Le liquidateur

Référence de publication: 2011145714/19.

(110168970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125764/10.

(110145314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Assist Relocation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.081.

Koordinierte Satzung hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 8. September 2011.

Für die Gesellschaft
Jean SECKLER
Der Notar

Référence de publication: 2011125775/13.

(110145255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Budget Travel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.998.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125786/10.

(110144880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Bellaggio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2526 Luxembourg, 44, rue Schrobilgen.
R.C.S. Luxembourg B 95.976.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125797/10.

(110145220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

BMBIO S.C., Société Civile.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg E 4.238.

L'an deux mille onze, le premier août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Benoit SCHAUS, réviseur d'entreprises, né à Limerlé (Belgique), le 26 aout 1958, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
- 2.- Monsieur Lam Fat Kwong LAM THUON MINE dit Maurice LAM, réviseur d'entreprise, né à Rose-Hill, (Ile Maurice), le 21 avril 1957, demeurant à L-6165 Ernster, 27, rue de Rodembourg.
- 3.- Monsieur Eric VAN DE KERKHOVE, réviseur d'entreprises, né à Versailles (France), le 3 novembre 1958, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
- 4.- Monsieur Martin FLAUNET, réviseur d'entreprises, né à Orléans (France), le 10 novembre 1970, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
- 5.- Monsieur Bertrand KLEIN, administrateur de sociétés, né à Thionville (France), le 15 mai 1958, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
- 6.- Monsieur François DORLAND, administrateur de sociétés, né à Dijon (France), le 28 décembre 1967, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

tous sont ici représentés par Monsieur Fernando SOUSA, conseiller économique, demeurant à L-2360 Luxembourg, 10, allée des Poiriers, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qui la société civile "BMBIO S.C.", établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 4238, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Unique résolution

L'Assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg). Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cents euros et les comparants, en tant qu'associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fernando SOUSA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 août 2011. Relation GRE/2011/2905. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125802/51.

(110145020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Baja International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 106.884.013,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.948.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of September

Before US Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Baja Mining Corp., a company incorporated and existing under Canadian laws, with registered office at 500-200 Burrard Street, Vancouver, B.C, V6C 3L6, Canada, and registered with the Trade Register of Canada, under number BC 0295358 (the "Sole Shareholder")

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder on September 13, 2011.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That Baja Mining Corp., aforementioned, is the sole shareholder of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Baja International S.à r.l., having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.948 and incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, on June 16, 2010, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 1605 dated August 7, 2010 (the "Company").

The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx (aforementioned), on May 13, 2011, not yet published in the Memorial, Recueil Spécial C number 1886 dated August 18, 2011.

II. That the Company's share capital is fixed at one hundred six million eight hundred eighty-four thousand thirteen US Dollar (USD 106,884,013) represented by forty-five million sixteen thousand (45,016,000) ordinary shares of one US Dollar (USD 1) each (the "Ordinary Shares") and by sixty-one million eight hundred sixty-eight thousand thirteen (61,868,013) mandatory redeemable preferred shares of one US Dollar (USD 1) each (the "MRPS").

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the first paragraph of Article 12 of the Company's articles of association that shall henceforth read as follows:

Art. 12. Distribution of profits. For every financial year of the Company, and for the first time at the occasion of its first financial year, the holders of MRPS are entitled to an effective cumulative preferred dividend of 8,875% a year to be accrued on a daily basis (360-days/year) and computed on the nominal value of the MRPS and MRPS Premium Account ("Preferred Dividend").

2. Miscellaneous.

IV. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolution:

Sole resolution

Subject to the rights of any third party, if any, the Sole Shareholder resolves to amend retroactively as of the date of the first issuance of the MRPS (i.e. September 8, 2010), the cumulative preferred dividend to be paid to the MRPS holders, which is set at an effective rate of 8.875% a year after deduction of any withholding tax.

Further, the Sole Shareholder resolves to restate the first paragraph of Article 12 of the Company's articles of association that shall henceforth read as follows:

Art. 12. Distribution of profits. For every financial year of the Company, and for the first time at the occasion of its first financial year, the holders of MRPS are entitled to an effective cumulative preferred dividend of 8,875% a year to be accrued on a daily basis (360-days/year) and computed on the nominal value of the MRPS and MRPS Premium Account ("Preferred Dividend").

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze le vingt septembre

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Baja Mining Corp., une société constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social au 500-200 Burrard Street, Vancouver, B.C, V6C 3L6, Canada et enregistrée au Registre du commerce du Canada sous le numéro BC 0295358 (l'«Associée Unique»)

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par l'Associée Unique le 13 septembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que Baja Mining Corp., précitée, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Baja International S.à r.l., ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.948 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1605 en date du 7 août 2010.

La dernière modification des statuts a été réalisée par acte reçu par Maître Henri Hellinckx (précité) en date du 13 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1886 en date du 18 août 2011 (la «Société»).

II. Que le capital social de la Société est fixé à cent six millions huit cent quatre-vingt-quatre mille treize US Dollar (USD 106.884.013) représenté par quarante-cinq millions seize mille (45.016.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «Parts Ordinaires») et par soixante et un millions huit cent soixante-huit mille treize (61.868.013) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat»).

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Modification du premier paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

Art. 12. Distribution des profits. Pour chaque année comptable de la Société, et pour la première fois lors de sa première année comptable, les détenteurs des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat ont droit à un dividende préférentiel cumulatif effectif de 8,875% par an, déterminé sur une base journalière (360 jours/an) et calculé sur la valeur nominale des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat et du Compte de Prime d'Emission des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat («Dividende Préférentiel»).

2. Divers.

IV. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associée Unique prend les résolutions suivantes:

Résolution unique

Sous réserve des droits des tiers, l'Associée Unique décide de modifier rétroactivement à la date de la première émission de Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat (i.e. le 8 septembre 2010), le dividende préférentiel cumulatif devant être payé aux détenteurs des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat, lequel est fixé à un taux effectif de 8,875% par an après déduction de toute retenue à la source.

En conséquence, l'Associée Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

Art. 12. Distribution des profits. Pour chaque année comptable de la Société, et pour la première fois lors de sa première année comptable, les détenteurs des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat ont droit à un dividende préférentiel cumulatif effectif de 8,875% par an, déterminé sur une base journalière (360 jours/an) et calculé sur la valeur

nominale des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat et du Compte de Prime d'Emission des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat («Dividende Préférentiel»).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, son mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2011. Relation: LAC/2011/43021. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139293/122.

(110162006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

BMBIO S.C., Société Civile.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg E 4.238.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 septembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011125803/11.

(110145330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.282.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62549 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011125811/10.

(110145315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Clearsight Turnaround Fund II S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 162.063.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011125812/11.

(110145141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Cadogan Joseph II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 114.874.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125814/10.

(110145300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Carnegie Fonder Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R.C.S. Luxembourg B 33.101.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125817/10.

(110145302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Wallberg Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 137.988.

Im Jahre zweitausendelf, den dreißigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine WEINANDY mit dem Amtswohnsitz zu Clerf.

Sind erschienen die Aktionäre der Aktiengesellschaft «Wallberg Invest S.A.» (2008 2209 795) mit Sitz zu L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison,

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz zu Luxemburg, am 19. März 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1198 vom 17. Mai 2008, RCS B 137.988,

mit einem Kapital von ZWEIHUNDERTFÜNFZIG TAUSEND EURO (250.000,- €) eingeteilt in FÜNF TAUSEND (5.000) Aktien mit einem Nennwert von FÜNFZIG EURO (50,- €) um zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammenzutreten.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Vera AUGSDÖRFER, Bankangestellte, mit Berufsadresse zu L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.

Die Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Gisela WENZ, Bankangestellte, mit Berufsadresse zu L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.

Die Vorsitzende beruft zur Stimmenzählerin Frau Ursula BERG, Bankangestellte, mit Berufsadresse zu L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.

Die Vorsitzende stellt unter einstimmiger Zustimmung der Versammlung Folgendes fest:

1.- Die Aktionäre sind unter Angabe des Namens, Vornamens sowie Stückzahl der vertretenen Aktien, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet und die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter, haben sich auf die Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch die Vorsitzende abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen «ne varietur» paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

2.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das nötige Quorum erreicht ist und, dass somit die Versammlung befugt ist, über die nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen:

3.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Änderung und Aktualisierung der Satzung per 1. Oktober 2011. Die Satzung wird an das Luxemburger Gesetz vom 17. Dezember 2010 angepasst.

Ein Entwurf der neuen Satzung ist bei der Verwaltungsgesellschaft erhältlich.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel 3 Absatz 2 abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung von Organismen für gemeinsame Anlagen (OGA) gemäß (i) des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen und (ii) des Gesetzes vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds sowie die Ausführung sämtlicher Tätigkeiten, welche mit der Verwaltung solcher OGA verbunden sind.

Die Gesellschaft kann Ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten und alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihrer Zwecke förderlich sind im Rahmen der Bestimmungen des Kapitels 15 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen und zur Umsetzung der Richtlinie (2009/65/EG (nachfolgend Gesetz von 2010)) entsprechen.“

Zweiter und letzter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel 16 abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„**Art. 16.** Die ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um 11.00 Uhr am dritten Donnerstag des Monats Juni eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Tag fällt, der in Luxemburg nicht Bankarbeitstag ist, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt.“

Diese Beschlüsse wurden einstimmig getätigt.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch die Vorsitzende geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Versammlungsvorstand mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Augsdörfer, Wenz, Berg, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 6 octobre 2011. Relation: CLE/2011/1051. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt Eintragung im Firmenregister.

Clerf, den 10. Oktober 2011.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2011143866/63.

(110166145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Diamond Cove Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 23.596.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le trente et un août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Wesholding S.à r.l., ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme DIAMOND COVE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 23.596, a été constituée suivant acte reçu par Me André Schwachtgen le 3 décembre 1985, publié au Mémorial C numéro 23 de 1986.

II.- Que le capital social de la société anonyme DIAMOND COVE HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à USD 700.000,00 (sept cent mille US Dollars), représentés par 700 (sept cent) actions sans désignation de valeur nominale,

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société DIAMOND COVE HOLDING S.A..

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39401. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125852/49.

(110145052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

GASFRAC Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.331.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62556 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011125901/10.

(110145400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

GFL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 713.950,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 156.900.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125905/11.

(110145218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Ignis Fixed Income Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.652.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125929/10.

(110145318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Merilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 35.118.

L'an deux mil onze, le dix août.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) ETEX GROUP S.A., ayant son siège social à B-1150 Bruxelles, 361, avenue de Tervueren, enregistrée sous le numéro BE 0400 454 404,

2) ETERNIT INVESTMENT S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32619,

toutes deux ici représentées par Madame Marie-Jeanne Kieffer, employée privée, demeurant professionnellement à 42, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données le 8 août 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules associées de la société MERILUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée sous forme de société anonyme suivant acte notarié du 17 octobre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 119 du 12 mars 1991. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 8 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1457 du 28 juillet 2009.

- Qu'elles ont pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

Les associés décident de modifier l'article 10 des statuts de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ HUIT CENT EUROS (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-J. Kieffer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 août 2011. Relation: LAC/2011/36650. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126002/43.

(110145131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Microsoft Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 160.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011126005/10.

(110145140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

**W22 S.A., Société Anonyme,
(anc. Weis Storage Center).**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 157.575.

L'an deux mil onze, le trente août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société MOCA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 73639, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Camille WEIS, directeur de sociétés, demeurant à L-8398 Roodt-Eisch, 18, Op den Rousen.

Lequel comparant, agissant comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social de la société anonyme "WEIS STORAGE CENTER" avec siège social à L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 335 du 19 février 2011.

Lequel actionnaire unique, représenté comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'actionnaire unique a décidé de changer la dénomination de la société en W22 et en conséquence l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de W22 S.A.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. WEISS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 août 2011. Relation: LAC/2011/38738. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126118/33.

(110145223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Zen Cuisines S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 38A, rue d'Audun.
R.C.S. Luxembourg B 138.369.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126129/10.

(110145215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

**W22 S.A., Société Anonyme,
(anc. Weis Storage Center).**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 157.575.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011126122/13.

(110145257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Babcock & Brown (Odense) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.430.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions prises par
les associés de la société en date du 5 août 2011*

Par les résolutions du 5 août 2011, les associés de la société ont décidé:

- que la clôture de la société à responsabilité limitée Babcock & Brown (Odense) S.à r.l., ayant son siège social à 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, a été prononcée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;

- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

- que les fonds restants dans la société seront utilisés pour régler les factures en suspens et que le solde bancaire ultérieur sera versé aux actionnaires;

- que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011126409/21.

(110145934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Beaulieu Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 71.344.

—
Le contrat de domiciliation conclu entre la société LuxGlobal Trust Services S.A. et la société Beaulieu Investments S.A., 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a pris fin en date du 1^{er} août 2011 et le siège social a été dénoncé avec effet à la même date.

Luxembourg, 1^{er} août 2011.

LuxGlobal Trust Services S.A.

Référence de publication: 2011126416/11.

(110145876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Delta Thermic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 1, Zone d'Activité Zare llot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 47.831.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 16 août 2011

L'an deux mille onze, le seize août, les actionnaires de la société DELTA THERMIC S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social et ont pris les résolutions suivantes:

1) Renouvellement du mandat des administrateurs et de l'administrateur-délégué

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué étant arrivé à échéance, les actionnaires décident de renouveler les mandats de:

- Monsieur Claude DOUIN, demeurant à B-4600 Visé, 4, rue Saint Hadelin (Belgique)

- Monsieur Philippe DOUIN, demeurant à B-4600 Visé, 29/C, avenue Franklin Roosevelt (Belgique)

- Madame Christine DOUIN, demeurant à B-4860 Visé, 20, rue Emile Vandervelde.

Les mandats des administrateurs susvisés, viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Le mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur Philippe DOUIN, susvisé, est également renouvelé pour la même période susdite, soit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

2) Renouvellement du mandat du commissaires aux comptes

Le mandat du commissaire aux comptes, la société

Fiduciaire Cabexco SARL, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent (RCS Luxembourg B 139.890) étant arrivé à échéance, les actionnaires décident de le renouveler pour la même période susdite, soit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Ehlerange, le 16.08.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011126470/26.

(110145657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Dilosa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 68.067.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 12 aout 2011 que:

1. Le siège social de la Société est au 43 Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 septembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011126473/15.

(110145702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Elwalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.850.

—
Les comptes annuels rectifiant le dépôt numéro L110145415 au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes, ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011126484/10.

(110145842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Espace Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.390.

—
Les adresses professionnelles sont confirmées pour les membres du conseil d'administration suivants:

- Monsieur Michael Reichling, administrateur de catégorie A et délégué à la gestion journalière, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon,

- Monsieur Frédéric Reichling, administrateur de catégorie A et délégué à la gestion journalière, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.09.2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2011126499/16.

(110145759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Assist Relocation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.081.

Im Jahre zweitausendelf, den achtzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Traten die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ASSIST RELOCATION S.à r.l., mit Sitz in L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon, H.G.R. Luxemburg Nummer B 112081, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 21. Oktober 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 440 vom 1. März 2006, und deren Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunden aufgenommen durch den in Differdingen residierenden Notar Robert SCHUMAN:

- am 5. Oktober 2009, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2271 vom 19. November 2009;

- am 24. Februar 2010, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 846 vom 23. April 2010.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Sonia PINTERNAGEL, Relocation-Beraterin, wohnhaft in L-5836 Alzingen, 4, rue Nicolas Wester.

Die Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Myriam DERAIDEUX, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in L-2714 Luxemburg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herr Romain ZIMMER, Steuerberater, beruflich wohnhaft in L-2714 Luxemburg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Anteile und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Dass sich aus der vorerwähnten Anwesenheitsliste ergibt, dass sämtliche Anteile der Gesellschaft hier vertreten sind und dass die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung rechtsgültig zusammengesetzt ist und demzufolge über die ihr unterbreitete Tagesordnung beschliessen kann.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung

1.- Herabsetzung des Gesellschaftskapitals um 12.500,- EUR, um es von seinem jetzigen Betrag von 12.500,- EUR auf 0,- EUR zu bringen, durch die Bereinigung von Verlusten in Höhe von 12.500,- EUR und die Annullierung der 100 bestehenden Anteile der Gesellschaft, ohne Auflösung der Gesellschaft.

2.- Erhöhung des Gesellschaftskapital um 31.000,- EUR, um es von seinem jetzigen Betrag von 0,- EUR auf 31.000,- EUR zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 100 neuen Anteilen von je 310,- EUR.

3.- Zeichnung und Einzahlung der neuen Anteile.

4.- Abänderung von Artikel 6 der Satzung.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin Frau Sonia PINTERNAGEL beschliesst das Gesellschaftskapital um zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) herabzusetzen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) auf null Euro (0,- EUR) zu bringen, durch die Bereinigung von Verlusten in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und durch die Annullierung der einhundert (100) bestehenden und ihr gehörenden Anteile mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), ohne Auflösung der Gesellschaft.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst zur Fortführung der Gesellschaft den Nominalwert der neu zu schaffenden Anteile auf dreihundertzehn Euro (310,- EUR) festzulegen und das Gesellschaftskapital um einunddreissigtausend Euro (31.000,-EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von null Euro (0,-EUR) auf einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von einhundert (100) neuen Anteile von je dreihundertzehn Euro (310,- EUR).

Dritter Beschluss

Die einhundert (100) neuen Anteile der Gesellschaft wurden wie folgt gezeichnet:

1. durch die Gesellschafterin Frau Sonia PINTERNAGEL, Relocation-Beraterin, geboren in Metz (Frankreich), am 29. Januar 1977, wohnhaft in L-5836 Alzingen, 4, rue Nicolas Wester, fünfundzwanzig Anteile;	25
2.- durch die Gesellschaft Palette Overseas Inc., mit Sitz in Belize City, Market Square 60, P.O. Box 364, Belize, IBC Nummer 102124, einundfünfzig Anteile;	51
3. durch Herrn Ahmid DOUGAREM, Berufsfahrer, geboren in Metz (Frankreich), am 29. September 1971, wohnhaft in L-5836 Alzingen, 4, rue Nicolas Wester, vierundzwanzig Anteile;	24
Total: einhundert Anteile;	100

Die einhundert (100) neuen Anteile wurden durch die vorgenannten Gesellschafter gezeichnet und voll einbezahlt, sodass, die Summe von einunddreissigtausend Euro (31.000,-EUR) der Gesellschaft ASSIST RELOCATION S.à r.l. ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um die oben stehenden Beschlüsse widerzuspiegeln, und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je dreihundertzehn Euro (310,- EUR).

Alle Anteile sind voll eingezahlt."

Kosten

Die Kosten, die der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf eintausendzweihundertfünfzig Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Sonia PINTERNAGEL, Myriam DERAIDEUX, Romain ZIMMER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 2011. Relation GRE/2011/3064. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 12. September 2011.

Référence de publication: 2011125774/87.

(110145193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Frin S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 33.064.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 8 septembre 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Manuel HACK, Administrateur, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 8 septembre 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- FIDUCIAIRE CABEXCO SARL, commissaire aux comptes, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, L-8080 Bertrange, R.C.S. Luxembourg B 139.890.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Pour FRIN S.A. SPF
Société Anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2011126519/22.

(110145910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Freetime Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 81.996.

L'adresse du commissaire aux comptes AUDIEX S.A. est dorénavant la suivante:

- AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011126516/11.

(110145527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

FRI Managers Fund S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.925.

RECTIFICATIF

L'affectation du résultat disponible des comptes annuels au 31 décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg le 8 septembre 2011 sous la référence L110145087.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

L'affectation du résultat disponible des comptes annuels au 31 décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FRI Managers Fund S.à.r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011126517/16.

(110145811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Frin S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 33.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126518/10.

(110145908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Ashford Energy Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 85.158.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Septembre 2011.

Gwenaëlle Cousin
Administrateur B

Référence de publication: 2011126858/13.

(110146060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.
